



# PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023

- 🔗 **Titre de créance complexe de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à la Date d'échéance<sup>(2)</sup>, ci-après le « titre », le « titre de créance » ou le « produit ».**
- 🔗 **PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 est un produit risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ». Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**
- 🔗 **Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>). En cas de revente avant la Date d'échéance<sup>(2)</sup> ou la Date de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- 🔗 **Période de commercialisation : 3 avril 2023 au 20 septembre 2023<sup>(4)</sup>.**
- 🔗 **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.<sup>(5)</sup> (l'« Émetteur ») bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited<sup>(5)</sup> (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- 🔗 **Éligibilité : Compte-titres, unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- 🔗 **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**
- 🔗 **Code ISIN : XS2565938664**

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date d'échéance<sup>(2)</sup> ou la Date de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du quatrième trimestre suivant la quatrième date de détermination du Niveau de Référence (20/09/2023).

(4) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20 septembre 2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

(5) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 17 mars 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du produit.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR (ci-après l'« Indice »), **composé d'une seule action, l'action BNP Paribas S.A., et qui réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,67 points d'indice par an (code Bloomberg : IXBNP367 Index), ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Le remboursement du produit « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » est conditionné à l'évolution de cet indice.

**Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> à la Date de constatation finale<sup>(2)</sup> l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>.**

L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum<sup>(3)</sup> de 10,61%).

Un remboursement du capital à la Date d'échéance<sup>(2)</sup> si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 46% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> mais supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> à la Date de constatation finale<sup>(2)</sup>.

**Un risque de perte en capital partielle voire totale en-deçà de ce seuil.**

Un investissement d'une durée de 10 ans au maximum et un **remboursement automatique anticipé du capital** possible du trimestre 4 au trimestre 39, si à l'une des Dates de constatation trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>, la première Date de constatation trimestrielle étant le 20 septembre 2024.

Un objectif de gain plafonné de 3,00% par trimestre écoulé, depuis le 20 septembre 2023 (date de fin de la période de commercialisation) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 46% de son Niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la Date de constatation finale<sup>(2)</sup>.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 20 septembre 2023, jusqu'à la Date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> concernée ou la Date d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas.

En cas d'achat après le 20 septembre 2023 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la Date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la Date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé.

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Emetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** – Le produit présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la Date d'échéance<sup>(1)</sup>) **et à la Date d'échéance<sup>(1)</sup>**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** – Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au Sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice** – Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique<sup>(2)</sup> prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 13 pour plus d'informations.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le niveau de clôture de l'Indice est observé le 13 mars 2023, le 18 mai 2023, le 20 juillet 2023 et le 20 septembre 2023 (dates de détermination du Niveau de Référence).

Le Niveau de Référence est alors égal au plus bas des quatre niveaux de clôture identifiés aux dates ci-avant mentionnées.

### Exemple illustratif :

Les niveaux ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des niveaux qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates de détermination du Niveau de Référence	Niveaux de clôture de l'Indice
13 mars 2023	53,73
18 mai 2023	54,21
20 juillet 2023	52,46
20 septembre 2023	53,97

Dans cet exemple, le niveau de clôture le plus bas constaté aux quatre dates citées correspond à celui du 20/07/2023 soit un niveau de 52,46. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'Indice dans cet exemple.

A chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, du trimestre 4 au trimestre 39, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence<sup>(2)</sup>.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du trimestre 4 au trimestre 39, à chaque Date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, si l'Indice clôture à un niveau **supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>**, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> alors à la Date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL



Un gain plafonné de 3,00% par trimestre écoulé  
depuis le 20 septembre 2023

(Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup>  
maximum de 10,61%)

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant.

Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

### Barrière de remboursement automatique anticipé (Trimestres 4 à 39)

La barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> est fixée à 100% du Niveau de Référence<sup>(2)</sup> à la 1<sup>ère</sup> Date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 4 (20 septembre 2024) et diminuera de 1,50% chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 (20 juin 2033).

Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé <sup>(1)</sup>	Trimestres	Dates de constatation trimestrielle	Barrière de remboursement automatique anticipé <sup>(1)</sup>
1	n/a	n/a	21	20/12/2028	74,50%
2	n/a	n/a	22	20/03/2029	73,00%
3	n/a	n/a	23	20/06/2029	71,50%
4	20/09/2024	100,00%	24	20/09/2029	70,00%
5	20/12/2024	98,50%	25	20/12/2029	68,50%
6	20/03/2025	97,00%	26	20/03/2030	67,00%
7	20/06/2025	95,50%	27	20/06/2030	65,50%
8	22/09/2025	94,00%	28	20/09/2030	64,00%
9	22/12/2025	92,50%	29	20/12/2030	62,50%
10	20/03/2026	91,00%	30	20/03/2031	61,00%
11	22/06/2026	89,50%	31	20/06/2031	59,50%
12	21/09/2026	88,00%	32	22/09/2031	58,00%
13	21/12/2026	86,50%	33	22/12/2031	56,50%
14	22/03/2027	85,00%	34	22/03/2032	55,00%
15	21/06/2027	83,50%	35	21/06/2032	53,50%
16	20/09/2027	82,00%	36	20/09/2032	52,00%
17	20/12/2027	80,50%	37	20/12/2032	50,50%
18	20/03/2028	79,00%	38	21/03/2033	49,00%
19	20/06/2028	77,50%	39	20/06/2033	47,50%
20	20/09/2028	76,00%			



(1) Barrière de remboursement automatique anticipé décroissante trimestriellement.

(2) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE

À la Date de constatation finale (le 20 septembre 2033), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> :

### CAS DÉFAVORABLE

Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> le 27 septembre 2033 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE  
L'INTEGRALITÉ DE LA BAISSE<sup>(4)</sup>  
ENREGISTRÉE PAR L'INDICE

DANS CE SCÉNARIO,  
L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE  
PARTIELLE OU TOTALE DU CAPITAL

(soit un Taux de Rendement Annuel  
Net<sup>(3)</sup> inférieur à -12,20%)

### CAS MÉDIAN

Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 46% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> mais supérieur ou égal à 30% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> le 27 septembre 2033 :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL

(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup>  
de -1,00%)

### CAS FAVORABLE

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 46% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> le 27 septembre 2033 :

L'INTÉGRALITÉ DU  
CAPITAL INITIAL

3,00%  
par trimestre écoulé  
depuis le 20/09/2023

Soit 120% du  
capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup>  
de 7,10%)

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence<sup>(1)</sup> et son niveau de clôture à la Date de constatation finale (le 20/09/2033), exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>.

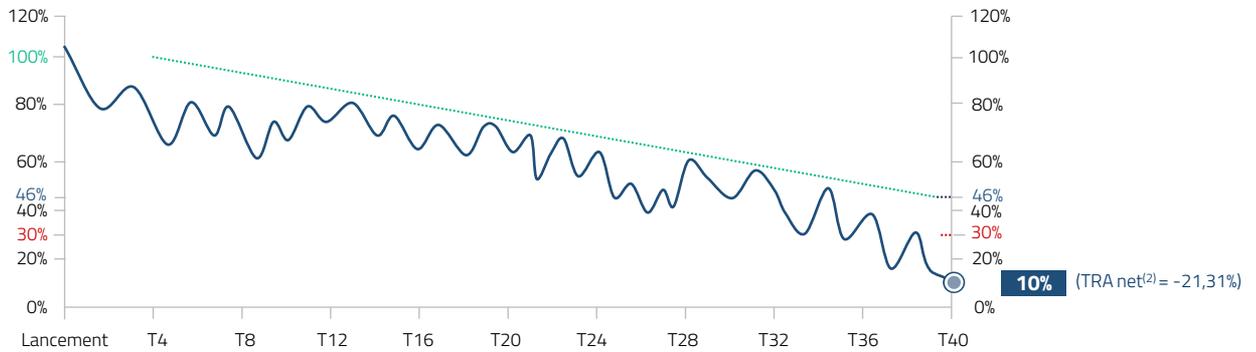
# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>

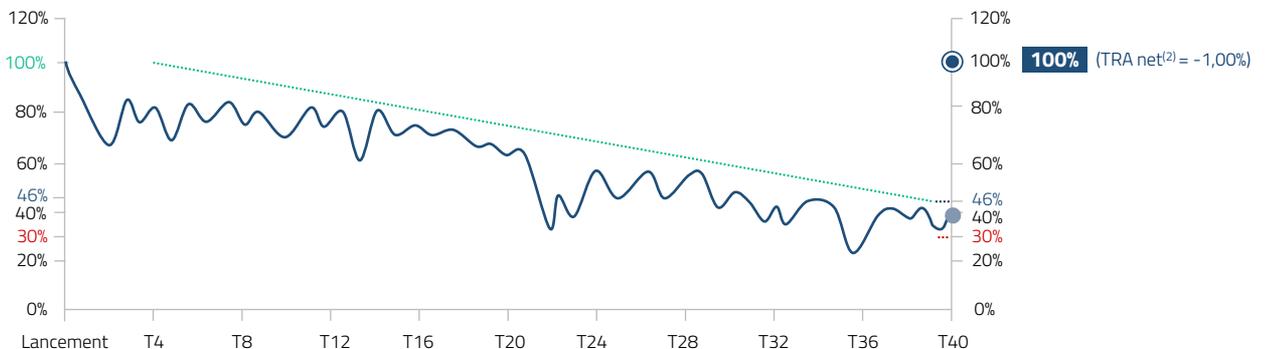
Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>

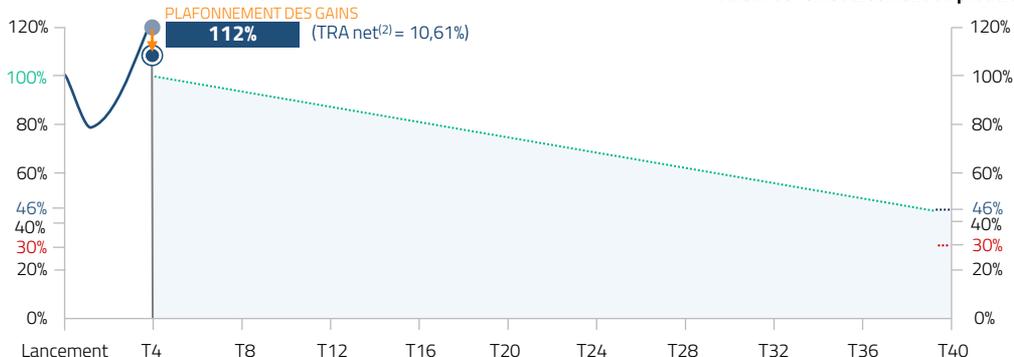
Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

Niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>

Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



- Evolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>
- Barrière de remboursement automatique anticipé
- Barrière de versement du gain à la date d'échéance (46% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>)
- Barrière de perte en capital à la date d'échéance (30% de son Niveau de Référence<sup>(1)</sup>)
- Fin de vie du titre de créance
- Performance finale de l'Indice
- Valeur de remboursement
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains
- T Trimestre

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- ↪ Du 4<sup>ème</sup> au 39<sup>ème</sup> trimestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (20/09/2023), aux Dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- ↪ À l'issue des 40 trimestres, à la Date de constatation finale (le 20/09/2033), l'Indice clôture à 10% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>. **L'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse<sup>(2)</sup> de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.**
- ↪ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> est alors égal à -21,31%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> similaire pour un investissement direct dans l'Indice.
- ↪ Dans le cas défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**

## SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- ↪ Du 4<sup>ème</sup> au 39<sup>ème</sup> trimestre à compter de la date de fin de la période de commercialisation (20/09/2023), aux Dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- ↪ À l'issue des 40 trimestres, à la Date de constatation finale (le 20/09/2033), l'Indice clôture à 40% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>, soit au-dessus du seuil de 30% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup> mais en-dessous du seuil de 46% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>. **L'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> alors l'intégralité de son capital initial.**
- ↪ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> est alors égal à -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de -9,65% pour un investissement direct dans l'Indice.

## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- ↪ À l'issue du trimestre 4 à compter de la date de fin de la période de commercialisation (20/09/2023), soit à la 1<sup>ère</sup> Date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup> (soit 120% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- ↪ L'investisseur reçoit<sup>(3)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain plafonné de 3,00% par trimestre écoulé depuis le 20 septembre 2023 soit 112% du capital initial, ce qui représente un gain de 12% contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice.
- ↪ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> est alors égal à 10,61%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 18,34% pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau de Référence<sup>(4)</sup> et son niveau de clôture à la Date de constatation finale (le 20/09/2033), exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence<sup>(4)</sup>.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Emetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(4) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

L'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR (dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,67 Euros par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX®. Il a été lancé le 31 août 2022 à un niveau de 46,19 Euros.

C'est un indice composé d'une seule action, l'action BNP Paribas S.A. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,67 EUR par an. Si les dividendes bruts distribués par l'action BNP Paribas S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'action BNP Paribas S.A. La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas S.A.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 3,67 points d'indice par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par l'action BNP Paribas S.A. depuis 2012.

À titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts annuels réinvesti au sein de l'Indice depuis l'année 2012 est de 2,10 EUR et le niveau de dividende brut distribué réinvesti en 2022 est de 3,67 points (Source : STOXX® au 17/03/2023).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, en cas de baisse de l'action BNP Paribas S.A., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,67 points, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,67 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de STOXX® <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXBNP367>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXX-SINGLE-STOCK-ON-BN-142729514/>.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 15/03/2013 ET LE 16/03/2023

Toutes les données précédant le **31 août 2022** sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.**



### Performances cumulées et simulées

Indice iSTOXX® Single Stock  
on BNP Paribas GR  
Decrement 3.67 Price EUR

1 an	-4,99%
3 ans	65,50%
5 ans	-30,75%
10 ans	-15,60%

Source : Bloomberg<sup>(1)</sup>, au 17/03/2023

Source : Bloomberg<sup>(1)</sup>, au 17/03/2023

(1) L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



## + AVANTAGES

- Si à une des Dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, du trimestre 4 au trimestre 39, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>, un **mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé**. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain plafonné de 3,00% par trimestre écoulé depuis le 20 septembre 2023 (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 10,61%).
- À l'issue des 40 trimestres à compter de la date de fin de la période de commercialisation (le 20/09/2023), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et qu'à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 46% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain plafonné de 3,00% par trimestre écoulé depuis le 20 septembre 2023, soit 220% du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 7,10%).
- À l'issue des 40 trimestres à compter de la date de fin de la période de commercialisation (le 20/09/2023), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et qu'à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 46% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup> mais supérieur ou égal à 30% de ce même niveau à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de -1,00%).

## - INCONVÉNIENTS LIÉS AU PRODUIT

- Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance<sup>(1)</sup> :**
  - Dans le cas où « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » n'a pas été remboursé par anticipation et où l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup> à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres.
- Le rendement du produit « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » à la Date d'échéance<sup>(1)</sup> est **très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour des barrières de 30% et 46% de son Niveau de Référence<sup>(3)</sup> à la Date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**
- Dans un contexte de marché fortement baissier, si l'Indice clôture toujours à un niveau strictement inférieur à la barrière de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> aux différentes Dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à près de 3,00% par trimestre écoulé depuis le 20 septembre 2023** (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 10,61%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.



## — INCONVÉNIENTS LIÉS AU SOUS-JACENT

- ⌚ L'investisseur est exposé à un indice composé d'une seule action (l'action BNP Paribas S.A.) et ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- ⌚ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par l'action qui le compose, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 3,67 points par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** La valeur de l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR pourra s'écarter de celle de l'action BNP Paribas S.A. (hors dividendes). Selon les niveaux de l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR, de l'action BNP Paribas S.A. et selon les dividendes distribués par l'action BNP Paribas S.A., la performance de l'Indice pourra être pénalisée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire annuel de 3,67 points), ou améliorée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est supérieur au prélèvement forfaitaire annuel de 3,67 points) par rapport à un investissement dans l'action BNP Paribas S.A. (hors dividendes). La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas S.A.
- ⌚ En cas de baisse de l'action BNP Paribas S.A., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 3,67 points, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 3,67 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- ⌚ À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'action BNP Paribas S.A. aurait un objectif de gain très inférieur. Le rendement plus important du produit « PROXIMITE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance. Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
<b>Émetteur</b>	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. <sup>(1)</sup>
<b>Garant</b>	Citigroup Global Markets Limited <sup>(1)</sup>
<b>Règlement / Livraison</b>	Euroclear Luxembourg
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	XS2565938664
<b>Période de commercialisation</b>	Du 03/04/2023 au 20/09/2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « PROXIMATE ACTION BNP DECREMENT 3.67 SEPTEMBRE 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20/09/2023 ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
<b>Offre au Public</b>	Offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement).
<b>Sous-jacent (l'Indice)</b>	Indice iSTOXX® Single Stock on BNP Paribas GR Decrement 3.67 Price EUR, calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par l'entreprise BNP Paribas S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 3,67 points d'indice par an (code Bloomberg : IxBNP367 Index ; sponsor : STOXX®).
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
<b>Montant de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Montant minimum de souscription</b>	100 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
<b>Garantie du capital</b>	<b>Pas de garantie en capital en cours de vie et à la date d'échéance.</b>
<b>Prix d'émission/ de souscription</b>	100% de la Valeur nominale
<b>Valeur nominale</b>	1 000 EUR
<b>Niveau de Référence</b>	Niveau de clôture de l'Indice le plus bas enregistré entre les niveaux de clôture constatés aux quatre dates de détermination du Niveau de Référence.
<b>Date d'émission</b>	03/04/2023
<b>Dates de détermination du niveau de référence</b>	13/03/2023 ; 18/05/2023 ; 20/07/2023 ; 20/09/2023
<b>Date de constatation finale</b>	20/09/2033
<b>Date d'échéance</b>	27/09/2033 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
<b>Dates de constatation trimestrielle</b>	20/09/2024 ; 20/12/2024 ; 20/03/2025 ; 20/06/2025 ; 22/09/2025 ; 22/12/2025 ; 20/03/2026 ; 22/06/2026 ; 21/09/2026 ; 21/12/2026 ; 22/03/2027 ; 21/06/2027 ; 20/09/2027 ; 20/12/2027 ; 20/03/2028 ; 20/06/2028 ; 20/09/2028 ; 20/12/2028 ; 20/03/2029 ; 20/06/2029 ; 20/09/2029 ; 20/12/2029 ; 20/03/2030 ; 20/06/2030 ; 20/09/2030 ; 20/12/2030 ; 20/03/2031 ; 20/06/2031 ; 22/09/2031 ; 22/12/2031 ; 22/03/2032 ; 21/06/2032 ; 20/09/2032 ; 20/12/2032 ; 21/03/2033 ; 20/06/2033
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	27/09/2024 ; 31/12/2024 ; 27/03/2025 ; 27/06/2025 ; 29/09/2025 ; 31/12/2025 ; 27/03/2026 ; 29/06/2026 ; 28/09/2026 ; 29/12/2026 ; 31/03/2027 ; 28/06/2027 ; 27/09/2027 ; 27/12/2027 ; 27/03/2028 ; 27/06/2028 ; 27/09/2028 ; 29/12/2028 ; 27/03/2029 ; 27/06/2029 ; 27/09/2029 ; 31/12/2029 ; 27/03/2030 ; 27/06/2030 ; 27/09/2030 ; 31/12/2030 ; 27/03/2031 ; 27/06/2031 ; 29/09/2031 ; 31/12/2031 ; 31/03/2032 ; 28/06/2032 ; 27/09/2032 ; 27/12/2032 ; 28/03/2033 ; 27/06/2033
<b>Barrière de remboursement automatique anticipé</b>	La barrière de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau de Référence à la 1ère Date de constatation trimestrielle, soit le trimestre 4 (20/09/2024), puis diminuera de 1,50% chaque trimestre jusqu'au trimestre 39 (20 juin 2033).
<b>Barrière de versement du gain à la Date d'échéance</b>	46% du Niveau de Référence de l'Indice
<b>Barrière de perte en capital à la Date d'échéance</b>	30% du Niveau de Référence de l'Indice
<b>Marché secondaire</b>	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la Section Avertissement en page suivante.
<b>Commission</b>	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,90% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
<b>Agent de calcul</b>	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
<b>Périodicité et publication de la valorisation</b>	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Double valorisateur</b>	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 17 mars 2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

# AVERTISSEMENT

**Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus exclusivement (placement privé uniquement) et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.**

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

**Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit** et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

**Disponibilité du Prospectus :** La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé « Citi Global Medium Term Note Programme » approuvé et publié le 16 décembre 2022 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site <https://fr.citifirst.com/>, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/XS2565938664/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.luxse.com](http://www.luxse.com)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

**Disponibilité du document d'informations clés :** Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=XS2565938664&lang=FR&jurisdiction=FR>.

**Garant :** Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat à l'initiative de l'investisseur :** Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre le produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la valeur nominale). La fourchette achat-

vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

**Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance :**

L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

**Conflit d'intérêts :** CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

**Restriction de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis :** Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

**Agréments :** CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E 14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

**Avertissement relatif à STOXX® :** STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX® Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX® et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2023.



IRBIS SOLUTIONS - SAS au capital social de 1.335.000 €

RCS PARIS : 891 835 126

58 avenue Hoche, 75008 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.